

CFDT, CGT, FSU et Unsa dénoncent les plans d'austérité injustes, dangereux pour l'activité et l'emploi, inefficaces pour réduire la dette.

La France et l'Europe sont confrontées à une crise économique et sociale profonde. Des millions de travailleurs, en France et en Europe, voient leur emploi détruit ou menacé et le niveau de leur protection sociale mis en cause. Dans ce contexte, après un premier plan de rigueur annoncé en août, le gouvernement vient de décider d'une nouvelle série de mesures d'austérité, en l'absence totale de discussion avec les organisations syndicales.

Ces mesures inéquitables et injustes :

- font porter principalement les efforts sur les salariés et impactent leur pouvoir d'achat ;
- font l'impasse sur le besoin de relance et de soutien à l'activité et à l'emploi et dégradent la qualité des services publics.

Après la taxe sur les complémentaires santé, la poursuite des déremboursements, le gouvernement décide d'augmenter d'un jour la carence en cas d'arrêt maladie. Il s'en prend aux salariés malades, tous assimilés à des fraudeurs. Il rend de plus en plus difficile l'accès aux soins d'une part importante de la population.

Dans le même temps, les efforts demandés aux plus aisés restent symboliques et des niches fiscales inefficaces et injustes sont laissées en l'état.

Ces mesures sont économiquement inefficaces pour réduire l'endettement : elles réduisent l'activité au risque d'une spirale infernale qui mène à la récession.

CFDT, CGT, FSU et Unsa interpellent gouvernement et patronat pour des mesures justes et équitables afin de lutter contre la spéculation, relancer la croissance économique et soutenir l'emploi, assurer des services publics de qualité.

Elles demandent en particulier au gouvernement de :

- mettre fin à la défiscalisation des heures supplémentaires, défavorable à l'emploi, inégalitaire et coûteuse (4 milliards d'euros) ;
- faire contribuer les hauts revenus par la création d'une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu et supprimer les niches fiscales inefficaces ;
- conditionner les aides aux entreprises à leur politique sociale ;
- renoncer au doublement de la taxe sur les complémentaires santé ;
- abandonner l'instauration des jours de carences supplémentaires.

Les organisations syndicales appellent tous les salariés à agir pour se faire entendre des décideurs (gouvernement, élus, responsables d'entreprise) dans la période du 1er au 15 décembre 2011, en particulier lors du temps fort de rassemblements le 13 décembre

à Tarbes, 17h30, place de Verdun



Appel à la grève des personnels enseignants d'éducation et d'orientation le 15 décembre !

Les sujets de désaccords et de mécontentements sont aujourd'hui très nombreux dans l'Éducation nationale : suppressions massives de postes, dégradation des conditions de scolarisation des élèves, conditions de travail de plus en plus difficiles pour l'ensemble des personnels... autant de mesures qui ne sont pas au service de la réussite de tous. Le gouvernement refuse de pratiquer un dialogue social digne de ce nom.

Dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale veut imposer dès la rentrée 2012 une modification en profondeur des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Les projets de textes, finalisés avant même toute concertation, prévoient :

- le gel des promotions autres qu'à l'ancienneté jusqu'en 2015 ;
- la progression de carrière aux seules mains du supérieur hiérarchique

Dans le même temps, dans le second degré, le chef d'établissement deviendrait l'unique évaluateur.

Parce que ces projets induisent des transformations de nos métiers que nous refusons, nous en demandons le retrait.

Les fédérations syndicales signataires condamnent ces projets que le ministère veut imposer dès la rentrée 2012. Il est désormais de la responsabilité du ministère de mettre un terme à ce conflit en retirant ce texte et en ouvrant de véritables négociations sur cette question.

Elles appellent les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (éducation nationale et enseignement agricole), à être massivement en **grève le 15 décembre** prochain pour exiger le retrait des projets de texte sur l'évaluation.

**A Tarbes, rassemblement à 10h30, Bourse du Travail
précédé d'une AG à 9h, amphi de la Bourse du Travail**



SNUipp.FSU

Dispensé de timbrage

LE BULLETTIN

ÉCOLES ET COLLÈGES

SECTION DÉPARTEMENTALE DES HAUTES-PYRÉNÉES DU SNUipp / FSU

Ecole Jules Ferry, rue André Breyer 65000 TARBES tél : 05 62 34 90 54 fax : 05 62 34 91 06

internet : www.65.snuipp.fr courriel : snu65@snuipp.fr

Ils ne renonceront jamais.

A un interlocuteur qui lui demandait s'il croyait à la lutte des classes, Warren Buffett, 2ème fortune mondiale, répondit : si j'y crois ? ma classe est en passe de la gagner ... Autant dire que les difficultés que nous vivons tous au quotidien n'ont rien à voir avec une conjoncture quelconque, mais bien avec une stratégie parfaitement pensée et mise en œuvre.

Cependant, afin de détourner la colère de ceux qui subissent les effets néfastes de ces agissements guidés par la seule avidité, il faut désigner au peuple pressuré, des responsables facilement identifiables et proches d'eux.

Et tour à tour, nous voyons livrés à la vindicte populaire, les étrangers qui profiteraient de notre système de protection sociale, les tricheurs, chômeurs et malades qui videraient les caisses de la Sécu, les jeunes irresponsables qui ne voudraient pas travailler, les travailleurs en lutte pour sauver leurs emplois et leurs dignité qui paralysent le pays, et les fonctionnaires, privilégiés absolus, occupés uniquement à conserver leurs avantages indus. Et il est vrai que dans un monde du travail dans lequel la précarité devient la norme, il est tentant de penser qu'un emploi pérenne est un privilège.

Or, là n'est pas la question. Ce ne sont pas les agents qui ont extorqué ce statut à l'Etat. C'est le législateur qui en a décidé ainsi au sortir de la 2nde guerre mondiale, afin de conférer aux Services Publics une assise protégée de toute pression politique, partisane ou corruptrice. Cette volonté politique était fondée sur l'expérience. Redistribuer les richesses à travers l'impôt sur le revenu, faire de la Santé, de l'Éducation, des Transports, de la Police, de la Justice, des Postes et Télécommunications, de l'Énergie, des domaines sous la tutelle de la Nation, afin de garantir l'égalité d'accès et de traitement à tous les citoyens, indépendamment de leur statut social et de leurs ressources.

Et pour assurer la continuité et la qualité de ces services, il fût décidé de mettre en place un certain nombre de mesures : accès à ces emplois par concours, emploi pérenne, avancement et salaires encadrés, et contrôle paritaire sur toutes les procédures concernant la carrière des agents, le budget voté par le Parlement, et la mise en œuvre des missions définies par l'Etat.

Démanteler les Services Publics au nom d'économies soi-disant nécessaires représente non seulement un non-sens affligeant du point de vue politique, puisqu'il met en péril toute la construction sociale sur laquelle repose notre société, mais également du point de vue économique, car les dégâts coûteront très cher à la puissance publique. Ils ont attendu que notre mémoire collective s'affaiblisse pour porter leurs attaques déterminantes, et détruire tous les garde-fous destinés à protéger et libérer les peuples de la dictature des puissants ...

Et si la seule et unique raison de tout ce chambardement était de gagner une fois pour toutes la guerre des classes ...

joëlle noguère

**Rassemblement interprofessionnel départemental à Tarbes le
mardi 13 décembre à 17h30 place de Verdun**

Le Bulletin Ecoles & Collèges du SNUipp65 : le seul mensuel syndical des Hautes-Pyrénées pour la profession

TARBES CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

déposé le
5/12/2011

dir. de publication :
Joëlle Noguère
N° CPPAP
0 415 5 072 83
n° ISSN 1247-4452
Imprimé au Siège
Mensuel Prix : 1,48€

N°121
avril 2011

SOMMAIRE

- p1 : édit
- p2 : objecteurs de conscience
- p3 : indemnité d'équipement pro barème promos
- p4 : Appels 1 » et 15 décembre
- p5 : Quand Goldman Sachs recycle
- p6 : Soldes d'hiver + déclaration IEN 93
- p7 : Revalorisations
- p8 : « Underground »

Objecteurs de conscience avant 1983 : des droits revus à la hausse.

Le Conseil constitutionnel, par une décision en date du 13 octobre 2011, suite à une question prioritaire de constitutionnalité, en s'appuyant sur l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et donc le principe d'égalité, a jugé que le législateur, en excluant les objecteurs de conscience du bénéfice de la mesure de reprise d'ancienneté, « a institué, au regard de l'objet de la loi, une différence de traitement injustifiée ».

Par conséquent, il résulte que, pour les objecteurs de conscience ayant accompli leur service antérieurement au 11 juillet 1983, le service accompli en tant qu'objecteur de conscience doit dorénavant être assimilé à un service accompli dans la fonction publique au regard de la règle de reprise d'ancienneté et du calcul du droit à pension (comme c'était déjà le cas pour les objecteurs de conscience ayant accompli leur service après le 11/07/1983).

Différents cas de figure se présentent.

1. Cas des professeurs des écoles en activité

Pour les enseignants n'ayant pas encore fait liquider leur retraite, il y aura lieu d'ajouter aux trimestres acquis ceux réalisés en tant qu'objecteur de conscience. Il est nécessaire de prendre contact avec les services académiques (**par lettre recommandée avec accusé de réception**) pour leur demander de prendre en compte ces trimestres supplémentaires pouvant avancer leur âge de départ à la retraite. L'administration est tenue d'adresser son relevé de carrière à l'enseignant dans les **deux ans avant** sa limite d'âge de départ à la retraite. **Il convient de le contrôler avec attention.**

2. Cas des professeurs des écoles dont la décision de concession de pension a eu lieu depuis moins d'un an

Il convient pour la prise en compte de ces années en tant qu'objecteur de conscience de faire une demande préalable :

- solliciter pour l'avenir, la révision du montant de la pension avec prise en compte des services effectués en tant qu'objecteur ;
- solliciter la réparation du préjudice financier né de la différence entre ce qu'aurait dû être le montant de la pension avec prise en compte des services effectués en tant qu'objecteur, et ce qu'il a perçu jusqu'à la date de demande préalable.

Après cette formalité, en cas de rejet, il faut saisir le Tribunal administratif compétent demandant l'annulation de la décision de rejet du recours préalable et la condamnation de l'Etat à verser des dommages et intérêts.

En cas de décision expresse de refus, le recours devra être formé dans un délai de **2 mois** à compter de sa notification.

En cas de silence gardé par l'administration passé un délai de **2 mois** suivant la réception de la demande préalable, le recours devra être introduit dans un nouveau délai de **2 mois**.

Attention : les recours devant le tribunal administratif doivent désormais être accompagnés de 35 euros de timbres fiscaux.

3. Cas des professeurs des écoles objecteurs de conscience dont la pension est définitivement acquise (droit à pension acquis depuis plus d'un an).

Il convient d'envoyer une demande préalable au Ministère du Budget par **lettre recommandée avec accusé de réception**.

Faire état :

- de la réparation du préjudice subi
- du préjudice à venir dû à la répétition dans le temps dès lors que le montant de la pension ne peut pas être modifié.

Après accomplissement de cette formalité, la procédure devant le Tribunal administratif est identique à celle décrite ci-dessus.

Si vous êtes concerné, prenez contact avec le SNUipp.FSU65 qui vous aidera à faire ces démarches.

Le SNUipp.FSU a écrit au ministre de l'Education Nationale pour lui demander « des mesures de revalorisation » pour tous les enseignants du primaire, dans le cadre du projet de budget 2012 . Le syndicat dénonce notamment, le gel du point d'indice pour la deuxième année consécutive « qui participe à maintenir les salaires des enseignants en bas du tableau dans les comparaisons internationales ». Le SNUipp demande à Luc Chatel « d'ouvrir des discussions sur le sujet ». Rappel : le SNUipp.FSU demande également (cf pétition en ligne) la création d'une indemnité d'équipement professionnel afin d'amortir les dépenses que les enseignants sont contraints d'engager pour l'exercice de leur métier. En effet, nous sommes les seuls à financer tout ou partie de nos outils de travail sans pouvoir d'ailleurs récupérer la TVA sur ces achats ...

Pour signer la pétition en ligne : <http://www.snuipp.fr/phpPetitions/index.php?petition=8>
Sur notre site y accéder par la navigation droite (pavé violet, cliquer sur SNUipp.FSU, descendre jusqu'à communiqué de presse, et cliquer sur celui du 7 octobre : indemnité d'équipement professionnel).

Barème des promotions et « correctif négatif »

Nous ne le dirons jamais assez, l'avancement au mérite existe déjà dans le système de promotion des enseignants. En effet, la prise en compte de la note attribuée par l'IA dans ce barème procède bien de cette volonté de faire avancer à des rythmes différents les personnels. En des temps pas si éloignés, cette note s'appelait d'ailleurs « note de mérite » avant de devenir la « note pédagogique » moins explicite quant à son sens réel.

Mais le résultat est le même. L'IA nous note, sur proposition de l'IEN, sans qu'il soit possible de déterminer la part d'arbitraire et de règlement de compte contenue dans cette proposition. C'est aussi une façon de nous assujettir au pouvoir de la hiérarchie. Nous connaissons tous des collègues qui ont subi des avancements au rythme le plus lent (l'ancienneté) parce qu'ils disaient tout haut ce que leur inspecteur ne voulait pas entendre.

De tout temps, notre syndicat a œuvré pour essayer de limiter cette part d'arbitraire. Une des premières conquêtes dans notre département a été l'instauration de ce que nous appelons par facilité le « correctif négatif ».

Ce correctif a été gagné grâce à une bataille syndicale menée dans les années 50 par le SNI 65 (syndicat du 1er degré de la FEN 65), qui est devenu le SNUipp65 en 1992. Il permet d'atténuer les inégalités d'avancement qui sont créées par la prise en compte de la note dans le barème d'avancement.

Avant son introduction, les collègues qui bénéficiaient de la faveur de leur inspecteur, avançaient à la vitesse la plus rapide, pendant que leurs collègues moins appréciés les regardaient passer depuis le bord du chemin. Ces différences entre les notes ne seraient pas graves (hormis la blessure d'amour-propre) si cela ne conditionnait pas le montant du traitement que nous percevons ...

Ce correctif a permis de renouveler la liste des promouvables et d'augmenter le nombre de collègues pouvant bénéficier d'un avancement plus rapide dans leur carrière. En effet, sans garde-fou pour contenir les coups de pouce donnés par la hiérarchie, les mêmes collègues avanceraient toujours à la plus grande vitesse, tandis que la plupart des autres se traînaient au rythme de l'escargot. Seuls 30% des promouvables d'un échelon sont promus au Grand Choix, et 5/7 le sont au Choix.

Il existe une façon d'empêcher cette discrimination à la tête du client et c'est une revendication historique du SNUipp.FSU : déconnecter l'inspection de l'avancement, et instaurer un seul rythme de promotion, le plus rapide (c'est d'ailleurs celui qui est en vigueur chez les IEN), pour que nous puissions tous accéder à l'indice 783 . Mais le projet de réforme qui vient de sortir ne va pas dans ce sens bien évidemment.

☺ pour calculer ce correctif négatif : compter 1 point par année gagnée, compter 0,5 point pour 6 mois gagnés, compter 0,25 point pour 3 mois gagnés.

autre conquête syndicale : jusqu'en 2004 le barème promo des PE comptait 2 fois la note et nous avons gagné l'harmonisation avec le barème des instituteurs pour lesquels la note ne comptait qu'une seule fois.

☺ pour se connecter à I-Prof Toulouse : <https://bv.ac-toulouse.fr/iprof/ServletIprof>

☺ vous pouvez accéder à votre déroulement de carrière sur I-Prof Toulouse (cf marche à suivre sur notre site)

☺ si vous constatez une erreur, vous pouvez la faire rectifier en contactant votre gestionnaire individuel à la DIPER (avec vos justificatifs : arrêtés de nomination, d'avancement)

« Underground »

Certains d'entre vous se souviennent peut-être de ce film d'Emir Kusturica. L'action se situait dans les années 1946/47. On y voyait deux escrocs maintenant dans une cave un groupe d'individus et les faisant travailler contre le gîte et le couvert au prétexte qu'à l'air libre, c'était toujours la guerre et que s'ils sortaient, on les tuerait. L'effort de production qu'ils fournissaient était sensé contribuer au financement du combat au-dessus mené par leurs camarades pour leur libération. Dramatisations, mensonges, mises en scène savamment orchestrées se succédaient pour maintenir la petite troupe dans la peur du dehors, l'ardeur au travail et la résignation.

Va-t-on parvenir à force de manipulations et de désinformation à nous réduire nous aussi à la condition de peuple-taube ?

On nous parle de « guerre économique », de « crise financière », de « dette publique », de « banqueroute ». On nous dit que là-haut, dehors, ça va mal, très mal et que, dès que cela sera possible, on négociera notre remontée à l'air libre. On ne lésine pas sur l'emphase et la solennité des propos. On soigne le masque; on avance vers les foules le teint blême et les yeux cernés par des jours et des nuits d'âpres négociations. On conditionne les peuples d'ici et d'ailleurs pour qu'ils acceptent de vivre en-dessous de la ligne de flottaison.

La France est au bord de la faillite ? Elle vit au-dessus de ses moyens et ses déficits proviennent de dépenses publiques exorbitantes ? On mange trop, on dort trop, on se chauffe trop, on se soigne trop, on s'écoute trop. En un mot : on se dorlote aux frais de la Princesse... C'est faux mais qu'importe : la fin justifie les moyens. Selon le « Rapport sur la situation des finances publiques »*, la dette publique serait de 20 points inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui sans les baisses d'impôts décidées depuis 10 ans. Ce qui veut dire que sans ces baisses d'impôt consenties pour l'essentiel aux plus riches, la France serait presque en conformité avec les critères de Maastricht. Le rapport Carrez* (député UMP) pour le Débat d'Orientation Budgétaire confirme ce constat. « Entre 2000 et 2009, le budget général de l'Etat aurait perdu environ 110 milliards d'euros de recettes fiscales, environ les deux tiers étant dû au coût net des mesures successives de baisses d'impôts ».

Et pour des pays au bord de la faillite, quand il s'agit d'aider des banques irresponsables comme Dexia, les gouvernements français et belge n'hésitent pas à poser sur la table 10 milliards d'euros ... Etrangement, quand il s'agit de socialiser les pertes et de privatiser les profits, plus personne ne semble se soucier de l'aggravation de la dette publique.

On nous dit encore qu'il faut travailler toujours plus et plus longtemps. On ne parle plus des faibles, des improductifs et des malades qu'en termes de coût et de charge tout en gardant bien sûr un humanisme de façade. On distille le poison de la culpabilité et on invoque régulièrement l'imminence de la Catastrophe dont des politiques, dictées par le Pouvoir financier, sont les véritables responsables. On nous répète que pour compenser le fléchissement de la croissance, il faut aller chercher l'argent dans la poche des petits parce que le prendre dans la poche des plus riches détruirait de subtils équilibres et rendrait la vie des plus pauvres encore plus difficile. On ramène à la raison ceux qui se résoudraient, comme en Grèce dernièrement, à demander par référendum leur avis aux citoyens. Et c'est ainsi qu'on prive durablement les peuples de l'aspiration légitime à maîtriser leur destin.

Comment finissait le film de Kusturica, je ne m'en souviens pas ... Mais ce n'était après tout qu'une fiction. Ce qui importe aujourd'hui, c'est le dénouement dans la réalité de cette sinistre farce.

Roselyne Bergé-Sarthou

* Sources Médiapart.

Ces deux rapports sont accessibles dans leur intégralité sur internet
Rapport-Carrez-pour-le-Debat-d-orientation-budgetaire-juillet-2010 N° 2689
Rapport- Champsaur-Cotis- Mai 2010

Quand Goldman Sachs recycle ses collaborateurs dans la classe politique. Quand des politiques se recyclent chez Goldman Sachs. Qui a parlé de conflit d'intérêts ?

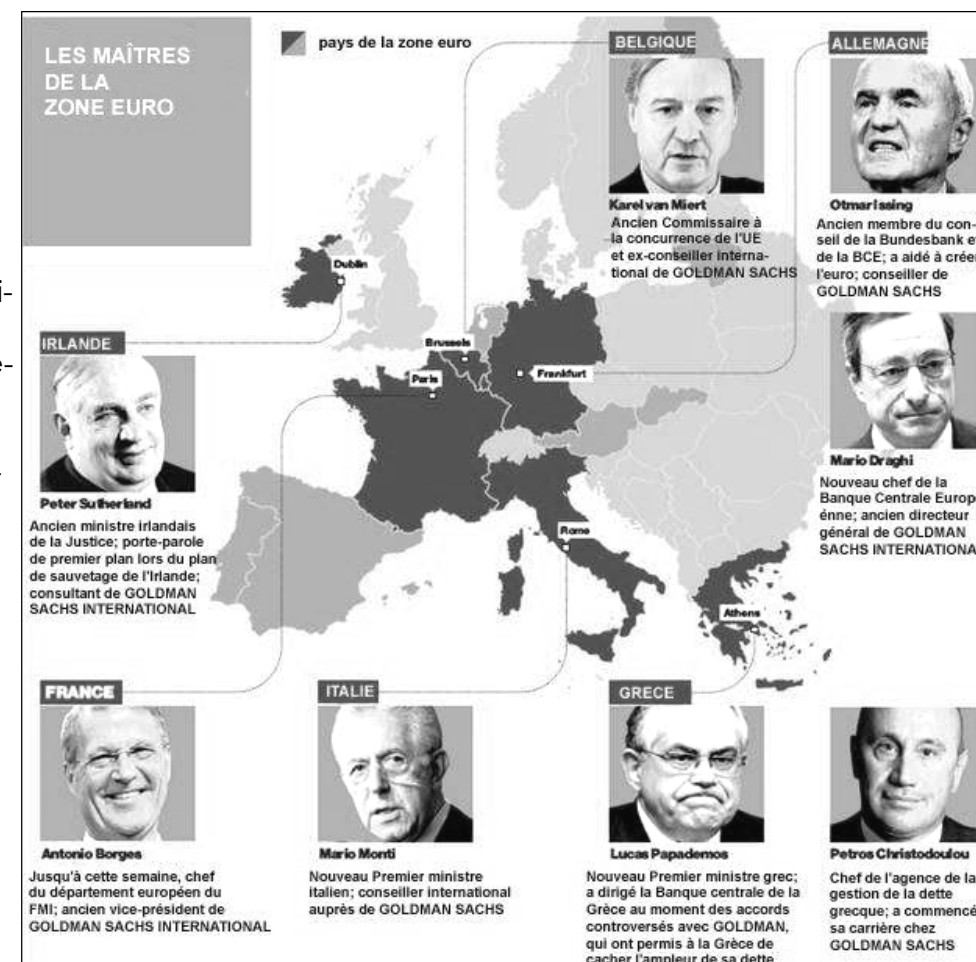
La crainte légitime du conflit d'intérêts a été posée dès cet été, avec la nomination de Mario Draghi à la BCE, d'autant que son rôle chez Goldman Sachs n'est pas clair. Auditionné par les eurodéputés le 24 juin dernier, il avait assuré qu'il n'avait rien à voir avec le deal établi entre Goldman Sachs et la Grèce en 2001. La banque américaine avait alors proposé un montage financier permettant de dissimuler l'ampleur de la dette grecque. Le pays aurait déboursé 300 millions d'euros pour bénéficier de cette « aide ».

Le cas Monti n'est pas isolé. Ancien commissaire européen au Marché intérieur, puis à la Concurrence, l'Italien a précisément le profil dont raffole Goldman Sachs.

* **Marc Roche** :

« Alors que les banques françaises recrutent dans leurs conseils d'administration d'anciens diplomates qui connaissent les régions où elles opèrent ou d'anciens dirigeants de grandes institutions internationales, Goldman Sachs, plus que toute autre banque, vise deux profils :

- les anciens banquiers centraux ou responsables du Trésor
- et les anciens commissaires européens. »



On retrouve ainsi chez GS :

- **Peter Sutherland** (Irlande), président de G. Sachs International, ancien commissaire européen à la Concurrence ;
- **Otmar Issing** (Allemagne), ancien membre du directoire de la Bundesbank et ancien de la BCE ;
- **Lord Griffiths** (Royaume-Uni), ancien conseiller de Margaret Thatcher ;
- **Charles de Croisset** (France), ex-patron du Crédit commercial de France ;
- **Petros Christodoulou**, ancien de G. Sachs devenu responsable des marchés de la National Bank of Greece (NBG)

Ces « ouvreurs de porte » permettent à la banque de pénétrer de façon légale le cœur du pouvoir, c'est-à-dire de bénéficier du carnet d'adresses et des informations détenues par ces hommes discrets mais très influents.

Quels intérêts défendent-ils ?

Si rien n'est illégal dans ce fonctionnement, des problèmes éthiques se posent, relève **Marc Roche** : « Dans ces milieux de grande discrétion, les gens parlent. Recruter ces personnalités revient à recueillir ce que disent les "policy makers" [décideurs politiques, ndr], des informations confidentielles, et à les introduire dans les machines de Goldman Sachs. »

Quels intérêts défendent les anciens de Goldman Sachs lorsqu'ils sont aux affaires ? Ceux des citoyens ou de leur maison-mère ?

« Tous les gens de Goldman Sachs que j'ai rencontrés restent très liés à la banque », note **Marc Roche**.

* Marc Roche, journaliste au Monde auteur de « La Banque : comment Goldman Sachs dirige le monde » condensé de l'article de Zineb Dryef pour Rue89 le 14/11/2011

« Soldes d'hiver sur la direction d'école »

« Waouh ! Le Ministre de l'Education Nationale vient d'annoncer que la part variable de l'indemnité des directeurs d'école allait être augmentée de 50 % à partir de février !! » Mais, ces 50 %, ça donne quoi, en fait ? Ben de 8 à 25 € selon le nombre de classes ... Une à trois boîtes de vitamines supplémentaires par mois, toujours proportionnellement au nombre de classes (lu dans le courriel d'un collègue directeur). Euh ... C'est « ça » la réponse à la surcharge de travail des directeurs ? Il va sans dire que l'on aurait préféré du temps et une certaine dose de compréhension (vous savez, celle qui consiste à ne pas vous assommer de commandes administratives toujours plus nombreuses et dénuées de sens) ... Mais comment se plaindre alors que les salaires des enseignants (les nôtres, les vôtres, les leurs ...) se sont depuis belle lurette changés en stalactites ? Ahhhhhhhhhhhh OK ... Voilà donc la raison inavouée de cette manne (le terme se veut ironique, cela va sans dire) : tenter de (nous ?) faire oublier que nous sommes avant tout des enseignants comme les autres ... Et à moindre coût, en plus. Car si certains d'entre nous (enseignants et enseignants option dirlo) s'imaginent que les missions que le directeur d'école accepte d'assurer le placent automatiquement dans une position supérieure, il se pourrait bien que cette vision des choses se généralise et permette de diviser les personnels ... Pour mieux régner sur les personnels.

Alors moi, **Magali Laborde**, enseignante option dirlo, je demande, entre autres, une revalorisation de tous les salaires enseignants (et non pas seulement de quelques indemnités particulières, aussi revalorisables soient-elles).

Et tant que j'y suis : à quand une indemnité spéciale d'équipement pour les profs d'école ??? Nous sommes un des seuls corps de métier à dépenser autant de notre propre poche pour s'équiper correctement dans le cadre de notre travail (informatique, livres pédagogiques, etc.), et un des seuls pays à faire semblant de l'ignorer ...

Déclaration Publique des IEN de Seine-St-Denis

Les Inspecteurs de l'Education Nationale chargés du premier degré dans le département de la Seine-Saint-Denis viennent d'écrire à leur recteur pour dire leur grande inquiétude quant à la dégradation du service public d'éducation.

L'énergie avec laquelle, à tous les échelons, les fonctionnaires de l'Education Nationale se battent au quotidien pour maintenir une école permettant la réussite de tous ne suffit plus à compenser la détérioration des moyens qui lui sont accordés.

Qu'il s'agisse de dotations matérielles ou des moyens humains, les choix actuels compromettent gravement le fonctionnement de l'école, ne permettant plus d'assurer de manière satisfaisante le remplacement des enseignants malades, la formation des enseignants débutants et la prise en charge des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.

Nous savons qu'une politique éducative ne peut se résumer à l'attribution de moyens, nous savons que des réformes sont nécessaires mais nous constatons qu'une gouvernance essentiellement guidée par l'économie budgétaire ne peut servir les ambitions de progrès qualitatifs indispensables à l'Education Nationale.

D'autres fonctionnaires des grands services publics de l'État ont déjà exprimé leur inquiétude. Nous sommes longtemps restés silencieux par respect de nos obligations de réserve. La gravité de la situation nous amène à rendre publique notre inquiétude. Nous travaillons dans un département complexe. La motivation des fonctionnaires à y assurer un service public de qualité y est grande parce que l'expression des besoins des habitants est pressante et que nous savons qu'ils ne peuvent recourir à d'autres services que publics. Si, au sein de ce département, les problèmes de l'école se trouvent souvent accrus, les initiatives sont nombreuses et les volontés sont fortes pour y remédier et ce, à tous les échelons, de la politique académique à l'action quotidienne de l'enseignant. Le manque de moyens suffisants épuise cette énergie et désespère ses acteurs. Les nouvelles réductions de moyens prévues à la rentrée prochaine porteront une nouvelle atteinte à un système déjà très fragilisé.

C'est pourquoi les Inspecteurs de l'Education Nationale SNPI-FSU, SIEN-UNSA et SGEN-CFDT de la Seine-Saint-Denis ont choisi de dire publiquement leur inquiétude.

revalorisation, pouvoir d'achat, salaire, les collègues réagissent !

vous trouverez ci-dessous un florilège des messages qu'ils nous ont adressés

avant les annonces de L. Chatel sur les augmentations pour les débuts de carrière et les directeurs

« De C. Allègre à L. Chatel, on nous assène le même discours : « nantis », « charge pour les finances publiques », voilà ce que nous sommes pour nos ministres.

C'est d'ailleurs par contagion, l'opinion commune.

La réalité est tout autre / les enseignants français sont parmi les plus mal payés des pays développés et n'ont pas été revalorisés depuis 1995 !

Beaucoup quittent le navire aujourd'hui. Le métier n'est plus attractif. Il agit même comme repoussoir, tant les conditions d'enseignement se durcissent, tant les salaires ont atteint un étiage critique et ne permettent plus de vivre dignement.

J'entends déjà certains dire : « argent, sujet tabou ! ». Même les syndicats n'évoquent plus cette question que du bout des lèvres.

Mais à force de l'occulter, on fait le jeu du ministère, et ce sont les conditions de vie et l'image même des enseignants qui se trouvent dégradées.

Ceux qui nous gouvernent n'ont pas de tels scrupules, qu'il s'agisse de leurs salaires - M. Sarkozy ne s'est-il pas accordé une augmentation de 140% dès son arrivée à l'Élysée ? - ou de leur empressement à secourir les banques à coup de milliards, garantissant ainsi, avec notre argent, les créances des spéculateurs qui nous ont plongé dans l'abîme ...

Il est temps que l'État revalorise nos salaires de manière significative.

C'est une question de reconnaissance, de justice et de dignité ! »

après les annonces de L. Chatel sur les augmentations pour les débuts de carrière et les directeurs

« 8,40 euros par mois de plus à partir de février ... de quoi s'offrir des vitamines.

Une (très) petite reconnaissance en effet.

A quand du temps de décharge ? »

« Même pas 9 euros par mois, ça montre l'estime qu'on nous porte ...

Je préfère rien à ce mépris.

Je ne doute pas que Chatel saura se gargariser de cette augmentation de 50% !!!

50% de trois fois rien, ça reste trois fois rien.

Les collègues n'ont pas à être envieux ... »

« Faut tout de même pas se leurrer : Il n'a pas encore annoncé officiellement sa candidature, mais sa campagne a déjà démarré !!!

Les mêmes petites « mesurette » et effets d'annonce pour toucher toutes les populations ...

2007, la suite, comme au cinéma ...

À noter que les n°2 sont souvent pires que les premiers opus ... »

« Youpi !

8,40 euros par mois ...

Je mangerai 1 croissant de plus le dimanche ... »

Conclusion :

Et comme ils reprennent plus avec la main droite que ce qu'ils font semblant de donner avec la gauche, c'est tout bénéf !!!